



Changement de nom de famille

Par **dief**, le **19/08/2013 à 18:19**

bonjour je souhaiterais change mon nom de famille sur mon titre de séjour étranger je suis l'aîné de ma famille tous mes frère tous sont konaté et moi je suis le seul a être keita mes parents me disent cela même chose mais je souhaite change mon nom j'aimerais savoir quel sont les démarche a effectuer en France vue que j'ai puis le changer tout récemment chez moi par jugement supplétif.

Par **amajuris**, le **19/08/2013 à 18:55**

bjr,rnseul les services de la préfecture de votre domicile pourront vous renseigner.rntous les documents et justificatifs devront être à votre nouveau nom.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/>rnqui indique:rnDemande de changement d'état civilrnAucun dossier incomplet ne sera acceptérnApporter IMPERATIVEMENT les documents ORIGINAUX ET les PHOTOCOPIES LisiblesrnTous les documents en langue étrangère doivent être TRADUITS en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux françaisrn 3 photographies d'identité aux normes parfaitement identiques et récentes, sur fond clair et neutre, regard droitrnface à l'objectif, tête découverte, aucun lien dans les cheveux, visage et cou dégagésrnmaquette de demande de titre de séjour (à signer au guichet)rn déclaration sur l'honneur attestant que vous n'êtes pas polygame (homme uniquement)rn 2 enveloppes timbrées à vos nom et adressernDocuments d'identité :rn Passeport en cours de validité + photocopies des pages : état civil, validité et tampons d'entrée en France etrn toutes pages écritesrn carte de séjour en cours de validitérn tout justificatif lié à votre demande : livret de famille à jour, acte de mariage ou de divorce, jugement d'adoption ...rnJustificatifs de domicile : (datés de moins de 3 mois)rn quittance EDF, Eau, loyer, téléphone fixe ou portable, avis d'impositionrn si vous êtes hébergé :

Attestation datée et signée de l'hébergeant + Photocopie des deux côtés de la carte d'identité française de l'hébergeant + justificatifs de domicile de l'hébergeant + justificatif à votre nom (CMU, CPAM, CAF, bulletin salaire, inscription scolaire, RIB, etc ...).rncdt

Par **dief**, le **19/08/2013** à **21:54**

merci d'avoir répondu à ma question je suis mais ce que je n'ai pas compris ils disent de quelle préfecture de mon département en France ici ou de mon pays d'origine.

Par **amajuris**, le **19/08/2013** à **22:59**

j'ai répondu comme si vous étiez un étranger résidant en France et la préfecture est donc celle de votre domicile en France.